



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 50174

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des communautés chrétiennes du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Dans cette région du monde en raison des tensions croissantes et de la montée du fondamentalisme les chrétiens d'Orient voient leurs conditions de vie se détériorer. Ils sont en effet victimes d'intimidation, de persécutions, d'impossibilité d'exercer leur culte voire d'attentats. Certains subissent des menaces d'un autre âge, qui les contraignent parfois à devoir choisir entre la conversion forcée, l'exil et la mort. Ces menaces sont telles que l'on peut craindre la disparition à terme des communautés chrétiennes du Proche-Orient et du Moyen-Orient. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend prendre des initiatives concrètes pour sensibiliser la communauté internationale et préserver la sécurité des populations chrétiennes présentes dans ces pays et garantir leur liberté de culte.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. Le Gouvernement connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens du Proche et du Moyen-Orient en cette période cruciale et demeurera vigilant quant à leur situation. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient. La visite du Président de la République au Vatican, le 24 janvier dernier, a permis d'échanger avec le Pape François sur la situation des chrétiens d'Orient et de réaffirmer la mobilisation constante de la France les concernant. La France agit régulièrement pour que le Conseil affaires étrangères de l'Union européenne, comme l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'Homme, condamnent les violences contre les chrétiens. Elle l'a ainsi fait à l'occasion des conclusions du Conseil affaires étrangères du 21 août 2013, qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50174

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1431

Réponse publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3436